



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Réception des soumissions - TPSGC / Bid Receiving -
PWGSC
1550 Avenue d'Estimauville
1550 D'Estimauville Avenue
Québec
Québec
G1J 0C7

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
TPSGC - PWGSC
601 - 1550 Avenue d'Estimauville
Québec
Québec
G1J 0C7

Title - Sujet Service Traiteur Camp Vimy	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0106-17R283/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client W0106-17R283	Date 2018-04-13
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$QCW-027-17370	
File No. - N° de dossier QCW-7-40291 (027)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-04-23	
Time Zone Fuseau horaire Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Bernier, Odette	Buyer Id - Id de l'acheteur qcw027
Telephone No. - N° de téléphone (418) 649-2813 ()	FAX No. - N° de FAX (418) 648-2209
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Centre d'instruction de la 2 Div CA Camp Vimy, Édifice CM3 Base Valcartier COURCELETTE Québec G0A4Z0 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée Voir doc	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 001

Inclus dans la présente modification :

- **Ajout d'une clause à la Demande de proposition**
- **Procès-verbal**

DEMANDE DE PROPOSITION - Partie 7 – Clauses du contrat subséquent :

Ajouter la clause suivante :

7.17 Contrat de défense (2012-07-16)

Le contrat est un contrat de défense au sens de la [Loi sur la production de défense](#), L.R.C. 1985, ch. D-1, et est régi par cette loi.

Le droit de propriété sur les travaux ou les matériaux, pièces, travaux en cours ou achevés, appartient au Canada, libre et quitte de tout privilège, réclamation, charge, sûreté ou servitude. Le Canada peut, à tout moment, retirer, vendre ou aliéner les travaux en tout ou en partie conformément à l'article 20 de la [Loi sur la production de défense](#).

PROCÈS-VERBAL

CONFÉRENCE DES SOUMISSIONNAIRES
SERVICE D'ALIMENTATION POUR LE CENTRE D'INSTRUCTION DE LA 2^E DIVISION
VALCARTIER DU CAMP VIMY, QUÉBEC, CANADA,
DANS LE BÂTIMENT CSEM-3,
MERCREDI, 11 AVRIL 2018

1. Mot de bienvenue

Suite à la visite obligatoire des lieux des bâtiments CM-3 (cuisine) et CM-4 (salle à manger), Odette Bernier a expliqué le déroulement de la réunion et présenté un ordre du jour. Les sujets suivants ont été présentés aux soumissionnaires.

- Les questions concernant la visite des lieux ont été répondues
- Le document intitulé Annexe «A» Énoncé des travaux (Stipulations) a été présenté par les représentants du ministère de la Défense nationale.
- La demande de proposition (DDP) a été présentée par TPSGC.

Odette Bernier confirme aux soumissionnaires que le procès-verbal contiendra seulement les questions et les commentaires des intervenants.

Les personnes suivantes participaient à la réunion:

Aramark Québec Inc.,

- Lori Rinaldi
- Paul Dupuis

ESS, Compass Group Canada,

- Vanessa Bissonnette
- David Levesque

Outland,

- Catherine Gingras

Ministère de la Défense nationale (MDN),

- Capt Thibeault
- Adjum Joly
- Capt Tremblay
- Adjum Ouellet

- Sgt Vigneault
- Cpl Damours

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)

- Marie-Claire Fortin
- Odette Bernier

2. Questions relatives à la visite obligatoire des lieux

Q. 1 Lori Rinaldi, Aramark

S'il y a plus de 5% de 2^{ième} assiette servie, est-ce qu'il y a un contrôle prévu à cet effet?

R. 1 Adjum Joly, MDN

Le contrôle du nombre d'assiettes servies se compose de trois éléments :

1^{er} : Un compteur manuel est utilisé pendant toute la période du service par un responsable du MDN, afin de comptabiliser le nombre de personnes qui entrent à la salle à manger;

2^{ième} : Le compte des assiettes servies; et

3^{ième} : La compilation des demandes de service alimentaires (DSA).

A la fin de cette vérification, c'est le total du nombre d'assiettes servies qui est utilisé pour préparer la facturation.

L'Ajum Joly du MDN mentionne que 48 heures avant le service, une DSA est transmise à l'entrepreneur et 24 heures avant le service, les quantités sont confirmées. Dans le cas d'un nombre inférieur de repas servis, l'entrepreneur sera payé le nombre confirmé 24 heures avant le service. Et, dans le cas, d'un nombre supérieur de repas servis, c'est ce nombre de repas validés par le nombre d'assiettes servies qui sera utilisé pour produire la facturation.

Commentaire Odette Bernier, SPAC

La mention pour la 2^{ième} assiette qui se retrouve à l'Annexe B- Base de paiement, B.1, b) est supprimée; et B.1, e) est remplacé comme suit :

Le contrôle du nombre d'assiettes servies se compose de trois éléments :

1^{er} : Un compteur manuel est utilisé pendant toute la période du service par un responsable du MDN, afin de comptabiliser le nombre de personnes qui entrent à la salle à manger;

2^{ième} : Le compte des assiettes servies; et

3^{ième} : La compilation des demandes de service alimentaires (DSA).

Q. 2 Catherine Gingras, Outland

Est-ce que le MND a une liste de fournisseurs pour l'achat des produits ?

R. 2 Sgt Vigneault, MDN

Le service alimentaire du MDN utilise des offres à commande. L'entrepreneur utilisera les fournisseurs de son choix.

Q. 3 Catherine Gingras, Outland

Allergie alimentaire : Est-ce qu'il y a une procédure dans le cas des allergies alimentaires et des accommodements religieux développée par le MDN ?

R. 3 Cpl Damours, MDN

Dans les forces armées, les gens sont responsables de vérifier eux-mêmes que leur repas ne contient pas d'éléments allergènes.

Concernant les accommodements religieux, le MDN est tenu de respecter les demandes qu'ils reçoivent.

Donc, il n'y a aucune responsabilité de l'entrepreneur pour les allergies alimentaires, seules les accommodements religieux sont tenus d'être respectés et le MDN s'engage à informer rapidement l'entrepreneur des demandes en ce sens.

Q. 4 Lori Rinaldi, Aramark

Accommodements religieux – Ramadan (Période du mardi 15 mai 2018 au 14 juin 2018)
Mme Rinaldi demande combien de personnes pratiquent le Ramadan?

R. 4 Adjum Joly, MDN

L'année passée, il y a eu 4 personnes sur un total de 1000.
Le MDN connaît qui en font partie et l'information passe par la chaîne de commandement.

Commentaire du MDN

Un défibrillateur et une trousse de premier soin seront disponibles cette année.

Q. 5 Provenant des soumissionnaires

Est-ce qu'ils doivent être formés pour utiliser le défibrillateur ?

R. 5 Provenant du MDN

Non, mais il est recommandé que le fournisseur vérifie ses responsabilités à ce sujet.

Q. 6 Catherine Gingras, Outland

Est-ce qu'il y a de l'hébergement disponible pour les employés sur le site de la Base de Valcartier ?

R. 6 Adjum Joly, MDN

Il y a le Centre Exacta localisé à la bâtisse 513, qui peut fournir un service d'hébergement. Le soumissionnaire doit prendre les informations lui-même.

3. Questions relatives au document intitulé "Annexe A Énoncé des travaux (Stipulations)"

Seuls les articles des Stipulations ayant fait l'objet d'une question ou d'un commentaire de la part d'un des participants seront mentionnés dans le présent procès-verbal.

Q. 7 Lori Rinaldi, Aramark

Section 1.2 Prévion de repas

Est-ce que les chiffres mentionnés dans les prévisions sont réalistes? Est-ce qu'on peut obtenir les chiffres des trois dernières années, les statistiques réelles?

R. 7 Adjum Joly, MDN

C'est l'image la plus réelle. L'analyse a été faite et les chiffres sont fiables.

Capt Tremblay, MDN

Dans le tableau, section 1.2 Prévion de repas

Comme il est spécifié dans l'Annexe A, Section 1.1 Sommaire, 4.1.1 et 4.1.2

Deux parties sont décrites avec des dates spécifiques :

Partie 1 : du 22 mai au 1^{er} juillet 2018 et Partie 2 : du 2 juillet au 17 août 2018

Veuillez prendre note que les 2 périodes doivent être décalées d'une semaine dans les tableaux 1.2 Prévions des repas.

Q. 8 Catherine Gingras, Outland

1.5 Stipulations, Section 5

Est-ce possible de modifier les menus? Est-ce qu'il y a des fiches de recettes qui seront fournies?

R. 8 Adjum Joly, MDN

Non, sauf s'il y a un accord avec le Superviseur du contrat du MDN.

Les fiches des recettes des menus seront fournies par le MDN.

Commentaire de l'Adjum Joly, MDN

Attention spéciale et importante

Échantillons des produits alimentaires sujet à contamination, référence Annexe A, 1.1
Sommaire, article 11.1.

4. Questions relatives au document intitulé "Demande de proposition" :

Seuls les articles de la demande de proposition ayant fait l'objet d'une question ou d'un commentaire de la part d'un des participants seront mentionnés dans le présent procès-verbal.

Q. 9 Paul Dupuis, Lori Rinaldi, Aramark

Exigences relatives à la sécurité, Références : Partie 6, article 6.1 de la demande de proposition et Partie 7, article 7.3.1 ainsi que l'Annexe C.

C'est une première pour le Camp Vimy. L'attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) pour l'entrepreneur et la cote de Fiabilité pour tous les employés qui travailleront sur le site du Camp Vimy sont longues à obtenir. Il est aussi difficile d'obtenir des informations de Direction de la Sécurité industrielle canadienne (DSIC).

Paul Dupuis demande à la Défense s'il y a des possibilités de tenir compte de ces contraintes ? En plus, les personnes qui travailleront sur ce futur contrat ne sont pas tous embauchées, car nous ne savons pas qui aura le contrat.

Lori Rinaldi ajoute :

Compte tenu que l'entrepreneur doit fournir un dépôt de garantie dans les 5 jours suivant l'octroi du contrat, c'est un risque que de ne pouvoir avoir les ressources nécessaires dans les temps requis pour effectuer le contrat. Que pouvez-vous faire pour nous aider ?

R. 9 Cpl Damours, MDN

Au début du camp, il y a moins de personnes à nourrir ce qui peut aider l'entrepreneur car il utilisera moins de personnel; ce qui donnera du temps à l'entrepreneur pour obtenir les cotes de Fiabilité pour la balance de son personnel requis pour donner le service.

Adjum Joly, MDN

Au niveau des personnes présentes du MDN, ils n'ont aucune solution à proposer. Ils peuvent affirmer qu'ils ont besoin que le futur contrat soit mis en place et que le service soit donné de façon acceptable.

Commentaire de Vanessa Bissonnette, ESS, Compass Group Canada

Mme Bissonnette suggère qu'une personne désignée soit attirée à aider les employés à compléter leur formulaire, car il faut être très précis dans les réponses avec les dates entre autres. Elle rappelle que c'est important d'avoir ce suivi avec leurs employés et de développer les interactions avec la DSIC pour obtenir toutes les informations nécessaires.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
W0106-17R283/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
W0106-17R283

N° de la modif - Amd. No.
001
File No. - N° du dossier
QCW-7-40291

Id de l'acheteur - Buyer ID
qcw027
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Commentaire Marie-Claire Fortin et Odette Bernier, SPAC

Nous avons fait la suggestion aux soumissionnaires qui n'ont pas entrepris de démarche auprès de la DSIC pour obtenir la cote de Fiabilité de leurs employés de commencer immédiatement, afin de bâtir une banque de personnes. Dans l'éventualité d'un futur contrat, ils seront en mesure de respecter cette exigence, et s'il n'y a pas de contrat, cette banque de personnel pourrait servir pour d'autres contrats dans le futur.

Le délai pour obtenir la cote de Fiabilité lorsque que reçu par la DSIC et compléter de façon parfaite est d'environ 7 à 10 jours.

Pour l'attestation de la VOD de l'entreprise, le délai pour l'obtenir une fois reçu par la DSCI et compléter de façon parfaite est d'environ 2 à 3 fois ou moins.

IMPORTANT : Nous confirmons qu'avant d'émettre le contrat, SPAC doit avoir la confirmation que l'entrepreneur a sa VOD et que les employés nommés au contrat et évalués dans les critères obligatoires ont obtenu leur cote de Fiabilité.

Tous les employés qui travailleront sur le site du Camp Vimy devront prouver qu'ils ont leur cote de Fiabilité. L'entrepreneur devra faire parvenir la liste de tous ses employés avec les informations requises par le MDN et prouvant l'obtention de leur cote de Fiabilité.

Commentaire Odette Bernier, SPAC

Partie 4 – Procédure d'évaluation et méthode de sélection

Article 4.1.1 Critères obligatoires modifiés comme suit :

Les critères obligatoires sont inclus dans l'Annexe F au lieu de l'Annexe D.

Odette Bernier mentionne qu'au moment de l'évaluation des propositions, toutes les informations requises pour procéder à l'évaluation des critères obligatoires mentionnés à l'Annexe F, de F-1 à F-5 doivent être fournies avec leur proposition.

5. Levée de la réunion

N'ayant plus d'autres sujets à discuter, la réunion prit fin à 12h00.

Légende:

Q: question

R: réponse